

Grève sociale ou politique? L'impact de la grève de l'hiver 1960-1961 sur les Équipes populaires de Charleroi

Louise Di Senzo, CARHOP

Indexation : grève, Charleroi, politique, pluralisme politique, mouvement d'éducation permanente, éducation populaire, Equipes populaires

Fortement ancrée dans les mémoires, la grève de l'hiver 1960-1961, en mobilisant les organisations syndicales, a provoqué de profondes tensions et divisions au sein du mouvement ouvrier quant à ses moyens d'action. Cette période de luttes a également profondément marqué l'histoire politique de la Belgique, annonciatrices d'importantes réformes institutionnelles.

À l'origine de cette grève, se trouve le dépôt par le gouvernement Gaston Eyskens IV (PSC-PRL) le 4 novembre 1960 du projet de loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, dit projet de Loi unique. Celui-ci prône une politique d'austérité pour le redressement des finances publiques dans un contexte tendu de fermeture des charbonnages, de vieillissement de l'appareil économique et de la perte du Congo belge. Les mesures économiques et sociales programmées par le gouvernement ne peuvent que raviver les tensions sociales.

Alors que la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) tarde à prendre position sur la question, dans les fédérations régionales en attente de directives, l'idée d'une grève générale se fait de plus en plus forte. Mais, contrairement à la prise de position de la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB) en faveur de la grève, la CSC se prononce pour la négociation et, *a fortiori*, contre le déclenchement de la grève.

À Charleroi, tandis que le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) défend au départ la grève pourtant devenue plus « politique » que sociale, la CSC en revanche se prononce contre la grève. Ces deux positions divergentes déclenchent de fortes réactions et tensions au sein des milieux syndicaux chrétiens.

La forte présence des socialistes au sein des industries met à l'arrêt pendant près de deux mois toutes les infrastructures de la région. La journée du 20 décembre 1960 est particulièrement décisive : « *Ce même jour, les cheminots et des métallurgistes de Charleroi rejoignent les ouvriers communaux en grève. (...) À Charleroi, les dirigeants chrétiens et socialistes sont en réunion lorsqu'un coup de téléphone leur annonce la grève de leurs travailleurs. (...) La FGTB était informée que les Ateliers de Construction Électrique de Charleroi (ACEC) avaient réussi à faire arrêter le travail à la Providence et qu'une série d'usines étaient en train de débrayer. Il n'y avait plus rien à faire. (...)* ». Le délégué syndical chrétien des ACEC et président de la Fédération régionale de la CSC Charleroi, Marcel Bagerius, raconte : « *Ce que je retiens en tant que leader de la CSC aux ACEC à l'époque, c'est que j'étais pour la grève à 100 % et la FGTB l'était également. Nous sommes sortis de l'entreprise, calicot en tête, et sur ce calicot était marqué : Front commun syndical FGTB-CSC* »¹.

Dans ce contexte, les avis des autres organisations constitutives du MOC sont partagés. Faut-il ou non faire grève? Doit-on accepter de mener ce combat politique? Tels sont quelques-uns des questionnements qui traversent le mouvement ouvrier chrétien. Le traitement par le CARHOP du fonds d'archives des Équipes populaires de Charleroi et la collecte de témoignages oraux d'acteurs de terrain permettent de découvrir les positions qu'ont tenu les militants des Equipes populaires au cours de cette période mouvementée.

1. R. DRESSE, « *La grève de 1960-1961 et la mémoire orale chrétienne* », in : Site du Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire [en ligne], 2011. [Consulté le 15/12/2015]. Disponibilité et accès : <http://carhop.be/index.php/productions/analyses-en-ligne>

Les Équipes populaires, une organisation de et pour le monde ouvrier

Organisation constitutive du MOC, les Équipes Populaires (EP) sont constituées en 1947 de la volonté de travailleurs adultes chrétiens souhaitant disposer d'un lieu de rencontre et de partage; un lieu où leurs problèmes quotidiens feront échos, où l'action catholique prendra vie et dans lequel ils peuvent sans complexe vivre dans les valeurs chrétiennes tout en prenant position dans le combat ouvrier.

Le mouvement prend son essor et se développe à Charleroi à partir des années 1949-1950. Maurice De Backer, ancien président national des Équipes populaires, chargé à l'époque de former des équipes dans le Hainaut, se souvient: « On a créé les EP à partir des méthodes de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne² (JOC). C'était un lieu fort masculin, mais toujours ouvert à tous. Les femmes allaient d'avantage vers Vie Féminine. (...) Puis, on a été confronté à l'immigration. (...) En dehors des immigrés, il y avait des équipiers communistes, des gens d'opinions politiques d'autres horizons Le mouvement, tout en étant chrétien, et s'affirmant comme tel, a finalement été très respectueux des autres. (...) Le pluralisme religieux était présent dans les équipes, même si cela a créé quelques tensions, par ce que nous l'avons voulu comme ça! Il y avait une volonté de vivre sa foi dans l'Église mais en restant ouvert, en toute liberté »³.

Une des principales missions des équipes prend vie dans l'évangélisation des travailleurs. À côté des équipes de quartier, l'action apostolique dans les milieux du travail s'organise et donne naissance à des équipes d'entreprises. À ce titre, plusieurs équipes vont naître dans différentes usines de Charleroi comme Hainaut Sambre ou encore les Ateliers de Constructions Electrique de Charleroi (ACEC). En effet, les EP estiment, outre l'apostolat, de devoir susciter chez les travailleurs le développement du sens critique des faits politiques sans toutefois tomber dans la syndicalisation des équipes.

Les EP et la grève

Depuis leur création, les Équipes se sont toujours voulues indépendantes de tout parti politique.⁴ La politisation ou non du mouvement fait d'ailleurs l'objet de débats récurrents. Avec la grève de 1960-1961, la question ressurgit. Ainsi, alors que le MOC de Charleroi, dirigé par Germain Cappellemann, ne s'inscrit plus dans la grève⁵, les EP font face à des militants divisés sur la question: certains équipiers reprochent au MOC d'oublier, d'une part, le pluralisme présent dans ses rangs et, d'autre part, son rôle dans la défense de la classe ouvrière. « (...) Car enfin, le problème c'est le MOC! Point n'est besoin de rappeler les erreurs commises jusqu'à présent, mais il faut bien se rendre compte de ce que représente le MOC. Pour de nombreux travailleurs, il soutient le PSC réactionnaire et ennemi de la classe ouvrière. (...). Il faut aussi savoir ce que représente le MOC dans le Secteur – de Fontaine ndlr – et particulièrement à Trazegnies: d'une part nos équipes regroupent des militants de toutes tendances et opinions: militants socialistes, communistes, démocrates-chrétiens, rassemblement-wallons, syndiqués CSC., FGTB., etc. D'autre part, à Trazegnies, le MOC est représenté par des membres du PSC particulièrement rabiques et intolérants, qui se plaisent à vouloir confondre mutuelle et syndicats chrétiens, PSC, MOC et mouvements apostoliques ».⁶ Dès lors, au sein de la fédération des EP de Charleroi, plusieurs équipes locales vont exprimer clairement leur souhait de se détacher du MOC tandis que le secteur de Fontaine-l'Évêque prend purement et simplement son indépendance.

Pendant ce temps, la situation des travailleurs chrétiens au sein d'entreprises dominées par la FGTB est extrêmement difficile, et celle des travailleurs attachés aux équipes populaires quel que soit leur appartenance politique encore plus comme en témoigne ce courrier: « (...) vint la grève ordonnée chez nous (secteur des cheminots du groupe de Charleroi) par la CSC aussi bien que la CGSP. Le 5^e jour, l'ordre de reprise fut donné par la CSC – pour ma part, j'ai fait la grève jusqu'au dernier jour par ce que, en conscience, j'ai considéré que mon devoir était de faire la grève tout sur le plan local que sur le plan apostolique et missionnaire. C'est alors qu'avec la grève vint la

2. La méthode d'animation des équipes est basée sur la Révision de Vie Ouvrière (R.V.O.) qui prend appui sur le 'Voir-juger-agir' développé par le Cardinal Cardijn, fondateur de la JOC. L'ouvrier est confronté à une situation de vie (voir) qu'il analyse (juger) et à laquelle l'ensemble de la communauté jociste amène une solution (agir).

3. CARHOP, Braine-le-Comte, Interview de Maurice De Backer, juin 2015.

4. Cette indépendance est clairement revendiquée lors de la constitution du MOC. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un article dans les statuts du Mouvement. Voir: E. PIRSON (dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier à Charleroi: 1886-1990*, Bruxelles, CARHOP-MOC de Charleroi, 1995, p. 177.

5. D'abord pour la grève, le MOC régional s'est finalement rétracté.

6. CARHOP, E.P. de Charleroi, n°35: Lettre de G. Delinte à A. Wynants, 3 avril 1972.

prise de position du secrétariat nationale des EP – prise de position divulguée par le journal des EP qui condamnait la grève sans distinction de région ni de secteur. Après une certaine hésitation, j'ai estimé que par loyauté, je ne pouvais pas montrer le journal des EP dans les milieux du travail. En voici le résultat, la confiance de mes collègues vis-à-vis des EP – confiance acquise au prix d'un travail apostolique journalier de 6 ans – est détruite. (...) Les évènements m'obligent à ne plus continuer mon apostolat sur le plan EP dans mon milieu de travail»⁷.

Lors d'une réunion à Bruxelles des secrétaires des fédérations du MOC le 8 février 1961, Gaspard Bruneel, secrétaire de Charleroi, explique la situation particulière de la région et rappelle que « suite aux évènements et à partir des positions du Journal 'L'Équipe populaire', il y a eu des réactions dans 4 sections locales EP de la région de Charleroi. Ces réactions sont basées sur la difficulté de séparer l'apostolique et le temporel, au sein même du MOC. À l'initiative des Équipes populaires de Charleroi, une réunion des Équipes populaires du diocèse de Tournai a eu lieu. Une commission, composée d'un membre par région, a été chargée de poursuivre l'étude du problème et de présenter ses propositions au Centre National EP»⁸.

Pour tenter de régler la situation, Maurice De Backer va, sans en avertir les fédérations régionales, demander l'avis de Monseigneur Himmer, Evêque de Tournai. Cette consultation lui sera d'ailleurs vivement reprochée par la fédération des EP de Charleroi qui ne supporte pas cette intrusion. Celle-ci rappelle trop l'intervention du Cardinal Van Roy, primat de Belgique marquant son opposition à la grève. Comme le souligne Maurice De Backer, « cette période a été très difficile car ils – les équipiers – disaient qu'il fallait sortir du MOC Je croyais, comme la majorité du mouvement, que si on quittait le MOC on perdait presque la garantie qu'on était du mouvement ouvrier organisé. Je suis d'ailleurs allé voir l'Evêque de Tournai, Monseigneur Himmer, qui avait eu des échos du cas de Fontaine-l'Evêque et ce même si certains me l'ont reproché. L'Evêque était pour l'unité du mouvement, le mouvement ouvrier organisé »⁹.

La grève s'achève après 34 jours de violents affrontements provoquant la mort de quatre militants. La loi votée le 13 janvier sera appliquée par le gouvernement suivant, une coalition chrétienne-socialiste¹⁰.

Depuis sa création, le MOC a éprouvé de nombreuses difficultés à trouver un vrai relais politique répondant aux aspirations des travailleurs chrétiens. Ce sont les hésitations à s'inscrire ou non dans la grève qui amènent certaines sections locales des EP de la région de Charleroi, tiraillés entre l'appartenance au Mouvement, comme point d'ancrage au mouvement ouvrier organisé, et la liberté (politique) de chaque militant au sein de ce même mouvement à faire sécession. Mais dans la décennie qui suit les événements, le MOC ouvre le champ du pluralisme politique en redéfinissant ses objectifs, son organisation, ses moyens et sa ligne d'action politique. Il réaffirme clairement son indépendance à l'égard des organisations et des partis politiques. Il tend ainsi assurer la liberté des options et engagements politiques de ses membres et militants tout en ayant pour but de représenter les aspirations des travailleurs chrétiens de manière équitable dans le paysage politique belge¹¹.

Pour en savoir plus :



- CARHOP, Fonds d'archives des Equipes Populaires de Charleroi.
- R. DRESSE, « La grève de 1960-1961 et la mémoire orale chrétienne », in : Site du Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire [en ligne], 2011. [Consulté le 15/12/2015]. Disponibilité et accès : <http://carhop.be/index.php/productions/analyses-en-ligne>
- J. NEUVILLE, J. YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61 : les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, CRISP, 1990, 189 p., (Pol-His ; 3).
- E. PIRSON (dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier à Charleroi : 1886-1990*, Bruxelles, CARHOP, MOC de Charleroi, 1995.
- *Le mouvement ouvrier chrétien : 1921-1996 : 75 ans de luttes*, Bruxelles, CARHOP-EVO, 1996, (Histoire), 296 p.

7. CARHOP, E.P. de Charleroi, n°35 : Lettre de G. Delinte à A. Wynants, 3 avril 1972.

8. E. PIRSON (dir.), *Histoire du Mouvement ouvrier à Charleroi : 1886-1990*, Bruxelles, CARHOP-MOC de Charleroi, 1995, p. 177.

9. CARHOP, Braine-le-Comte, Interview de Maurice De Backer, juin 2015.

10. *Le mouvement ouvrier chrétien : 1921-1996 : 75 ans de luttes*, Bruxelles, CARHOP-EVO, 1996, p. 181, (histoire).

11. *Le mouvement ouvrier chrétien : 1921-1996 : 75 ans de luttes*, Bruxelles, CARHOP-EVO, 1996, p. 191, (histoire).